VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double et Terrains pour bâtir,

situés dans le Troisième District.

Succession de Mme Catherine Clancy, épouse défunte de Frank B. Thrilkley.

No 39,911—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MM. KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encan. Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 4 juin 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 29 avril 1908 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Le cottage double en bois à un étage, Nos 501 et 503 rue Mandeville, coin de la rue Decatur, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville Espagne, Decatur et Chartres, mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville par 63 pieds de profondeur et façade sur la rue Decatur.

2° Le cottage double en bois à un étage, Nos 505 et 507 rue Mandeville, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus décrite, mesurant 32 pieds de face à la rue Mandeville sur 63 pieds de profondeur.

3° Le cottage double en bois à un étage Nos 509 et 511, rue Mandeville, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété deuxièmement décrite, mesurant 32 pieds de face à la rue Mandeville sur 63 pieds de profondeur.

4° Le cottage double en bois à un étage Nos 513 et 515 rue Mandeville, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et îlet et est contigu à la propriété ci-dessus troisièmement décrite, mesurant 32 pieds de face à la rue Mandeville sur 63 pieds de profondeur.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins.

5° Le cottage double en bois à un étage et mansarde, Nos 2453 et 2455 rue Bourgogne, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Rempart, Espagne et St Roch, désigné par le No 26, mesurant 37 pieds 3 pouces et 5 lignes de face sur la rue Bourgogne par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

6° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2408 et 2610 rue Dauphine, contenant 4 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Royale, Lafayette et Port, mesurant 25 pieds 7 pouces de face sur la rue Dauphine par 71 pieds, 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Port, 39 pieds, 2 pouces sur une première profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Lafayette, de 14 pieds, 10 pouces sur une deuxième ligne de profondeur s'étend ensuite vers la rue Lafayette de 14 30 pieds, 10 pouces et 6 lignes obliques parallèles à la rue Lafayette, et 18 pieds, 4 pouces et 2 lignes de largeur du fond.

7° La bâtisse en bois à un étage, deux étages en bois dans le fond Nos 711 713 et 715 rue Marigny. Le terrain est composé de six lots, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Royale et Dauphine mesurant en mesure américaine, 66 pieds 5 pouces de face à la rue Marigny sur une profondeur de 64 pieds, 10 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Royale, lequel point de la ligne portant de terre se retranch, de 29 pieds sur une ligne courant parallèlement avec la rue Marigny, et de là il y a une deuxième profondeur de 62 pieds, 5 pouces et 10 lignes, et 127 pieds 4 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Dauphine, et 37 pieds 5 pouces de largeur dans le fond.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un beau voisinage sur et près des lignes de chars. Pour un placement sûr et productif cela doit mériter l'attention du placeur prudent.

8° Quatre certains lots de terre avec tous les droits, voies et privilèges ci-dessus y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Congrès, Indépendance, Girod (maintenant Villeré) et Robertson, désignés comme lots Nos 9 10 11 et 12 sur un plan dressé par J. Pilié, août 1836, déposé en l'étude de J. Cuvillier, les dits lots sont connus et mesurent chacun trente trois pieds de face sur la rue Congrès sur quatre vingt six huit pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur. Un des dits lots forme l'encoignure des rues Congress et Robertson. Ils sont dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un crédit d'un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien du vendeur et privilège sur la propriété et portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; les loyers devant appartenir à l'acquéreur de la date de la signature de l'acte de vente. Le acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passé ardevant Robert Legier, notaire et devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant assumer et payer au dessus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1908, ainsi pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

R. Legier, W. L. Gleason, avocats.

3 mai 3 10 17 24 31—jin n 4

R. L. Lazarus.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Ambrose Hauser.

Cottage Simple Désirable,

1815 RUE TOURO,

Entre les rues Urquhart et Français, l'îlet Villeté.

A L'ENCAN,

A la Bourse des Propriétés Foncières,

JEUDI, LE 14 MAI 1908, A MIDI.

Vente par H. L. LAZARUS, Jr.

712 rue Common.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Division C, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, signé le 16ème jour d'avril 1908, et adressé à H. L. Lazarus, Jr, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 14 mai 1908, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No 2 dans l'îlet No 21 borné par les rues Touro (autrefois Union), Urquhart, Villeré (autrefois Gérard) et Français, d'après un plan dressé par F. M. Tourné architecte, le 5 mars 1861 et déposé en l'étude de Alexander Bienvenu, ancien notaire en cette ville comme plan No 38; ledit lot mesurant trente et un pieds deux pouces et six lignes et demi (31' 11" 6 1/2") de face sur la rue Touro (autrefois Union) sur quatre-vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes (127' 10" 5") de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devant en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1907 et 1908.

La taxe de vente pardevant Herman Michel, notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devant dénoncer le prix pour cent au moment de l'adjudication avec

H. L. LAZARUS Encanteur.

712 rue Common, sous l'Hôtel St. Charles.

22 av—12 19 26—mai 3 10 14

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de Terre Elégant dans le Troisième District.

Succession de Louis J. Renard vers sus la Succession Vacante de Pierre Troussard—No 82,698.

Succession de Louis J. Renard—No 75,357.

Succession Vacante de Pierre Poinselin—No 82,146

Succession Vacante de Pierre Troussard—No 82,147.

Succession Vacante d'Antoine Meral—No 82,144.

JEUDI, le 4 Juin 1908, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District signé le 12 et 13 juin 1907 dans les affaires ci-dessus intitulées, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Les 1/4 de l'intérêt indivis de chacune des successions ci-dessus à la propriété comme suit décrit, à savoir:

L'îlet No 824, autrefois No 31, dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Tricou, Délery, Roman et Dorbigny.

Cette propriété sera vendue en bloc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer pour l'acte de vente pardevant Ernest T. Florance, notaire.

GEO ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.
Phone Main 2268.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Cottages Simples.

Nos 3318 et 3324 RUE ROBERTSON,

Entre la rue Toledano et l'avenue de la Louisiane.

Succession de Joseph Breffel.

No 85,641, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 9 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 mai 1908 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division K, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sit és dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 11 et 12 dans l'îlet borné, par les rues Robertson, Freret, Toledano et l'avenue Louisiana; lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Robertson sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant deux cottages simples désignés par les Nos 3318 et 3324 rue Robertson.

Conditions—1/3 en plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur, portant la date de l'adjudication payable en 1 et 2 ans après la date avec 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à paiement, payab e annuellement; devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant recevoir les loyers de la date du passage de l'acte de vente, et devant assumer au-dessus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1908; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. D. Danziger, avocat.

9mai—9 10 17 24 31—juin 7 9

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos 2823 et 2825 rue Melpomène,

Entre les rues Clara et Willow.

Aussi Terrain vacant adjacent à la propriété ci dessus indiquée.

Succession de Michael Gairnes.

No 83,016—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 28 mai 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour rendu et signé le 14 avril 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Melpomène, Clara Willow et Thalie, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, on qui en quelque sorte y appartiennent désigné comme lot A sur un plan de Charles D. De Lisle, ingénieur civil, daté du 27 juin 1907, et annexé pour qu'on s'y réfère, à l'inventaire fait par Pedesclaux, notaire, le 3 juillet 1907. Ledit lot mesure d'après le plan en question 31 pieds 7 pouces de façade rue Melpomène, sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, portant les Nos 2823 et 2825 rue Melpomène.

2° Un certain lot de terre situé dans le même carré que le précédent et désigné comme lot B sur un plan de Charles D. Deilale, ingénieur civil, sus mentionné. Ledit terrain mesure d'après ledit plan 30 pieds, 2 pouces de façade rue Melpomène, sur 96 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur; la partie à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec la clause de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au détenteur des billets, et l'acquéreur devra payer en sus du montant de son enchère, toutes taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1908; aussi il fera un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant A. B. Léopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

26 av—26—mai 3 10 17 24 28

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Chargement de Bûches de Bois de Fer (Hickory)

MERCREDI, LE 13 MAI,

A 11 heures A. M

A la M. L. & T. R. R. & S. S. Co. Dock, Gretna, Lne.

PAR LIONEL M. RICAU Encanteur—Conformément à la loi 167 de 1898 par ordre de la M. L. & T. R. R. & S. S. Co., et pour le compte de qui il appartiendra, un chargement de bûches de bois de fer (hickory) comme ci-dessus.

Car K. C. S., 21464 de Mansfield Line consignée à l'ordre de Scheffer Elms Co., Nouvelle Orléans, Lne.

Conditions—Comptant sur les lieux avant livraison

3 mai—3 10 13

AVIS AUX CREANCIERS

William Machera vs A. A. Tomasevich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,366—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred H. Fleming liquidateur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds d'attribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. H. McCaleb, Jr, avocat.

2 mai—2 6 11

VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

DE LA

PAPOOSE ROOT BEER AND EXTRACT MNF'G CO., LTD.

No 85,684—Cour Civile de District.

Sur les lieux, No 614 rue Tchoupitoulas, LUNDI le 11 Mai 1908, à 10:30 heures A. M.

Le Stock Entier de Marchandises Fraiches consistant d'Assaisonnements, Sauces, Friandises, etc., Machines, Pressoirs, Ustensiles, Bouteilles, Burettes et Estagnons, Meubles de Bureau, "Typewriter" Neuf, Coffrefort en fer, Cheval et Wagon, et autres objets.

Conditions—Comptant.

GEO. ST. PAUL, Encanteur,
137 rue Carondelet.

JOHN B. FISHER, Avocat pour E. A. Zatarain, receveur.

1er mai—1 3 10

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE 'HOME'

Premier District,

No 420 rue Sud Galvez, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier.

Succession de M. et Mme Albert Henry Eckers, quelquefois appelé Henry Eckers.

No 85,791, Cour Civile de District.

PAR FRIEDERICHS & REDERSHEIMER, George G. Fredericks, Encanteur. No 832 rue Commune—MARDI, le 16 juin 1908, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mai 1908 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là dessus y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No cinq (5), dans l'îlet borné par l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), les rues Gravier Galvez et Johnson, sur un certain plan dressé par C. A. Hedin, le 15 avril 1850, et déposé en l'étude de M. Gernon, ancien notaire, d'après lequel plan ledit lot mesure trente pieds onze pouces de face à la rue Galvez sur cent trente deux pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, en un et deux ans ou en billets d'un an spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurités de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; le loyer de la dite propriété ne devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir du passage de l'acte de vente de ladite propriété; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908; un dépôt de 10 0/0 requis. L'acte de vente pardevant M. Daniel J. Murphy, notaire aux frais de l'acquéreur.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 14 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

Spéculateurs et Placeurs.

Six (6) Terrains de Choix bien Remblayés, pour Bâtir et Améliorations.

In re Mme Fred. Wendel vs mineurs Christoffel.

No 85,665—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 832 rue Commune — MARDI, le 2 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement et ordre rendu en Cour ouverte le 15 avril 1908 et signé en Cour ouverte le 23 avril 1908 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Div. K, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière décrite comme suit, à savoir—

Six certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1570, borné par les rues Dupré, Aubray, D'Abadie et Olay, et désigné par les Nos 13, 14 15, 16, 17 et 18 sur le plan d'arpentage de J. O. Hasan, député voyer de ville, daté le 21 mars 1908, annexé à un acte de E. M. Stafford, notaire, daté le 14 avril 1908, d'après lequel plan le lot No 13 mesure trente et un pieds cinq pouces et six lignes de face sur la rue Dupré par une profondeur de cent cinquante et un pieds, sept pouces et deux lignes entre lignes égales et parallèles. Les lots 14, 15 et 16 mesurant chacun trente et un pieds, cinq pouces et six lignes de face sur la rue Dupré, par cent dix neuf pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 17 mesurant trente deux pieds six lignes de face sur la rue Dupré par une profondeur de cent dix neuf pieds sept pouces et deux lignes sur la rue Aubrey et formant l'encoignure desdites deux rues. Le lot No 18 mesurant trente deux pieds de face sur la rue Aubrey par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt six pieds six pouces.

Etant la même propriété qui a été acquise par le demandeur et défendeur, par héritage, et étant reconnus et placés en possession d'une moitié indivise dans la succession de Jacob Christoffel, No 85,655, Cour Civile de District, par jugement de A le 3 avril 1908, enregistré dans le Livre des Transferts 214 folio 601, et l'autre moitié indivise dans la succession de Mme Jacob Christoffel, No 82,587, Cour Civile de District, par jugement daté le 3 avril 1908, et enregistré dans le Livre des Transferts 216, folio 572. Les améliorations sur les lots sont comme suit: No 1729 rue Dupré. Un joli cottage simple en bois, 3 chambres, hangar, citerne, cour, etc., bâtisse là-dessus. Sur le lot No 13 et 1739 rue Dupré, coin de la rue Aubry. Un joli cottage contenant 4 chambres, citerne, hangar chemin pour voiture, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un et deux ans, pour billets portant 8 0/0 d'intérêt par an, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilèges sur la propriété, frais d'avocat, l'acquéreur devant payer en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0/0 pour lier la vente. L'acte de vente pardevant Ethelred M. Stafford notaire, aux frais des acquéreurs.

26 av—26 29—mai 3 10 17 24 31—juin 2

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division B—No 85,849—In Re Rufus C. Bush demandant un répit—Ordre—Considérant la pétition précitée, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné qu'après les avis légaux et la notification aux créanciers, comme il est requis par la loi, une réunion desdits créanciers dudit Rufus C. Bush soit convoquée et tenue, d'après la loi, pardevant Arthur B. Leopold, notaire de la Nouvelle-Orléans, en son bureau, No 40 Batisse Cora, coin de la rue Commune et ladite des Varietes, en cette ville, le 28 mai A. D. 1908, à 11 heures, pour voter, accordant ou refusant l'application dudit Rufus C. Bush, pour un répit de douze dix-huit et vingt quatre mois, de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Meyer & Dreifus, avocats, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété dudit Rufus C. Bush soient sus pendues

Nouvelle Orléans, 16 avril 1908.

Signé FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député Greffier.

E. H. McCaleb, Jr, avocat.

24 avril—24—mai 1 8 15 23

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Co.—No 84,514, Cour Civile de District, Division D.

Vente de Recveur de l'Usine de la Southern Fiber Co., à l'Encan, MARDI, le 9 Juin 1908.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 22 avril 1908 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, en et pour la paroisse d'Orléans, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 9 juin 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, Lne., les propriétés foncières comme suit, à savoir:

La manufacture ou usine et bâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés, à savoir—Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situées dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ quatre milles et demi au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant trois et un demi acres de terre et mesurant, approximativement, quatre cent quatre vingt dix neuf pieds sur la ligne du droit de passage du Texas & Pacific Railroad, le plus près du fleuve, commençant à un point huit cent quatre vingt cinq pieds de distance du chemin public de Barataria, et approximativement la même largeur sur la ligne du fond et une profondeur, approximativement, de trois cent cinq pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une portion de terre autrefois appartenant à Prosper Trouard et Bernard Villar, d'après un devis annexé à un acte de vente passé pardevant Charles G. Rebentisch, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 20 septembre 1905. Et un droit de passage pour opérer un tramway et un tuyau jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du frêt pour aller et venir, devant être situé sur le côté est de ladite "Southern Fiber Company" et passant à travers une manche le long de la ligne de la propriété maintenant louée à bail par Louis H. Marrero à la "Sarpy Oil and Transportation Company", aussi le droit de faire écouler à travers les canaux à l'arrière à travers la propriété de Louis Herman Marrero, tant que le canal sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Ensemble avec toutes les machines, pompes bouilloirs, outils, charbon matériel, approvisionnements, appareils, accessoires de tout genre et description de ladite manufacture y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble avec un droit de se servir des produits décrits et réclamés en les lettres de patente des Etats-Unis numéro 718,116, daté le 11 novembre 1902, conformément à et sujet aux conditions d'un contrat intitulé une "Licence et arrangement" fait entre la Fibre Board Company, la Southern Fiber Company et O. Tennant Lee, administrateur ou gardien, pour lui même et ses clé à la ville de Boston, Etat du Massachussette, le 22 septembre 1905, et tous les autres droits appartenant à ladite Southern Fiber Company comme il est contenu dans ladite Licence et arrangement, lesquels propriété et droit complètement décrits et démontrés dans les inventaires supplémentaires et originaux, ici enregistrées, devant être vendu comme une manufacture complète et en gros. De cette vente la propriété décrite en détail en ledit inventaire comme suit, sont omis: un moteur à gasoline, 5 H. P., et une pompe 5 in., 15 barils de résine, un barril de savon, connu comme "Excelsior Cleaner" et le Fibre Board Manufacture, détaillé en ledit inventaire

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance devant être payée en parties égales représentées par des billets de l'acquéreur payable en un et deux ans, après la date faite à son propre ordre et par lui endossés, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère en les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de notaire Wm Renaudin, pour le passage de l'acte de vente, lequel devant contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO, Encanteur,
et agents de propriétés foncières,
Bureau 318 rue Baronne.

P. A. Leong Jr, A. W. Cooper, avocat pour le receveur.

8 mai—8 10 17 24 31—juin 7 9

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Co.—No 84,514, Cour Civile de District, Division D.

Vente de Recveur de l'Usine de la Southern Fiber Co., à l'Encan, MARDI, le 9 Juin 1908.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 22 avril 1908 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, en et pour la paroisse d'Orléans, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 9 juin 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, Lne., les propriétés foncières comme suit, à savoir:

La manufacture ou usine et bâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés, à savoir—Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situées dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ quatre milles et demi au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant trois et un demi acres de terre et mesurant, approximativement, quatre cent quatre vingt dix neuf pieds sur la ligne du droit de passage du Texas & Pacific Railroad, le plus près du fleuve, commençant à un point huit cent quatre vingt cinq pieds de distance du chemin public de Barataria, et approximativement la même largeur sur la ligne du fond et une profondeur, approximativement, de trois cent cinq pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une portion de terre autrefois appartenant à Prosper Trouard et Bernard Villar, d'après un devis annexé à un acte de vente passé pardevant Charles G. Rebentisch, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 20 septembre 1905. Et un droit de passage pour opérer un tramway et un tuyau jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du frêt pour aller et venir, devant être situé sur le côté est de ladite "Southern Fiber Company" et passant à travers une manche le long de la ligne de la propriété maintenant louée à bail par Louis H. Marrero à la "Sarpy Oil and Transportation Company", aussi le droit de faire écouler à travers les canaux à l'arrière à travers la propriété de Louis Herman Marrero, tant que le canal sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Ensemble avec toutes les machines, pompes bouilloirs, outils, charbon matériel, approvisionnements, appareils, accessoires de tout genre et description de ladite manufacture y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble avec un droit de se servir des produits décrits et réclamés en les lettres de patente des Etats-Unis numéro 718,116, daté le 11 novembre 1902, conformément à et sujet aux conditions d'un contrat intitulé une "Licence et arrangement" fait entre la Fibre Board Company, la Southern Fiber Company et O. Tennant Lee, administrateur ou gardien, pour lui même et ses clé à la ville de Boston, Etat du Massachussette, le 22 septembre 1905, et tous les autres droits appartenant à ladite Southern Fiber Company comme il est contenu dans ladite Licence et arrangement, lesquels propriété et droit complètement décrits et démontrés dans les inventaires supplémentaires et originaux, ici enregistrées, devant être vendu comme une manufacture complète et en gros. De cette vente la propriété décrite en détail en ledit inventaire comme suit, sont omis: un moteur à gasoline, 5 H. P., et une pompe 5 in., 15 barils de résine, un barril de savon, connu comme "Excelsior Cleaner" et le Fibre Board Manufacture, détaillé en ledit inventaire

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance devant être payée en parties égales représentées par des billets de l'acquéreur payable en un et deux ans, après la date faite à son propre ordre et par lui endossés, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère en les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de notaire Wm Renaudin, pour le passage de l'acte de vente, lequel devant contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO, Encanteur,
et agents de propriétés foncières,
Bureau 318 rue Baronne.

P. A. Leong Jr, A. W. Cooper, avocat pour le receveur.

8 mai—8 10 17 24 31—juin 7 9

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Co.—No 84,514, Cour Civile de District, Division D.

Vente de Recveur de l'Usine de la Southern Fiber Co., à l'Encan, MARDI, le 9 Juin 1908.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 22 avril 1908 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, en et pour la paroisse d'Orléans, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 9 juin 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, Lne., les propriétés foncières comme suit, à savoir:

La manufacture ou usine et bâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés, à savoir—Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situées dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ quatre milles et demi au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant trois et un demi acres de terre et mesurant, approximativement, quatre cent quatre vingt dix neuf pieds sur la ligne du droit de passage du Texas & Pacific Railroad, le plus près du fleuve, commençant à un point huit cent quatre vingt cinq pieds de distance du chemin public de Barataria, et approximativement la même largeur sur la ligne du fond et une profondeur, approximativement, de trois cent cinq pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une portion de terre autrefois appartenant à Prosper Trouard et Bernard Villar, d'après un devis annexé à un acte de vente passé pardevant Charles G. Rebentisch, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 20 septembre 1905. Et un droit de passage pour opérer un tramway et un tuyau jusqu'à la rive du fleuve pour pouvoir transporter du frêt pour aller et venir, devant être situé sur le côté est de ladite "Southern Fiber Company" et passant à travers une manche le long de la ligne de la propriété maintenant louée à bail par Louis H. Marrero à la "Sarpy Oil and Transportation Company", aussi le droit de faire écouler à travers les canaux à l'arrière à travers la propriété de Louis Herman Marrero, tant que le canal sera maintenu dans un état qui ne doit pas gêner à la culture de la terre.

Ensemble avec toutes les machines, pompes bouilloirs, outils, charbon matériel, approvisionnements, appareils, accessoires de tout genre et description de ladite manufacture y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble avec un droit de se servir des produits décrits et réclamés en les lettres de patente des Etats-Unis numéro 718,116, daté le 11 novembre 1902, conformément à et sujet aux conditions d'un contrat intitulé une "Licence et arrangement" fait entre la Fibre Board Company, la Southern Fiber Company et O. Tennant Lee, administrateur ou gardien, pour lui même et ses clé à la ville de Boston, Etat du Massachussette, le 22 septembre 1905, et tous les autres droits appartenant à ladite Southern Fiber Company comme il est contenu dans ladite Licence et arrangement, lesquels propriété et droit complètement décrits et démontrés dans les inventaires supplémentaires et originaux, ici enregistrées, devant être vendu comme une manufacture complète et en gros. De cette vente la propriété décrite en détail en ledit inventaire comme suit, sont omis: un moteur à gasoline, 5 H. P., et une pompe 5 in., 15 barils de résine, un barril de savon, connu comme "Excelsior Cleaner" et le Fibre Board Manufacture, détaillé en ledit inventaire

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance devant être payée en parties égales représentées par des billets de l'acquéreur payable en un et deux ans, après la date faite à son propre ordre et par lui endossés, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant de son enchère en les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1908 et payer les frais de notaire Wm Renaudin, pour le passage de l'acte de vente, lequel devant contenir toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité.

J. L. ONORATO, Encanteur,
et agents de propriétés foncières,
Bureau 318 rue Baronne.

P. A. Leong Jr, A. W. Cooper, avocat pour le